

« **NON au 19 mars** »

VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :

1/ Le village de BERTVILLE devenu AÏN-LALOUI à l'indépendance

Culminant à 593 mètres d'altitude ce village est situé dans la plaine des ARIBS entre AIN BESSEM (à 8 km) et BOUÏRA (au Nord-est). La plaine des ARIBS porterait le nom d'une tribu saharienne qui s'y serait fixée à une date antérieure à l'arrivée des Turcs.



Source Photo : <http://encyclopedie-afn.org/Bouira - Ville>

Ces ARIBS, sans doute belliqueux de nature auraient rendu beaucoup de services aux Turcs en leur fournissant d'efficaces troupes auxiliaires en cas de besoin.

Cette plaine ressemble davantage à un large couloir plat qu'à une plaine proprement dite, car elle ne constitue que le tronçon central du synclinal qui relie la cuvette de BERROUAGHIA à la mer.

Climat méditerranéen avec été chaud.

Présence française 1830 – 1962

Ce centre a été créé quatre ans à peine après AÏN BESSEM (1876) dont il fut une annexe jusqu'en 1950. A quelle date précise a-t-il été baptisé BERTVILLE cela est méconnu ; car en 1880 **Paul BERT** (décédé en 1886) n'avait pas encore tenu les postes ou pris les décisions qui ont pu lui valoir cet insigne honneur. En 1880 le lieu s'appelait AÏN-BOU-DIB et non AÏN-LALOUI comme après 1962.

(Ndlr : MERCI aux lecteurs s'ils ont la possibilité de nous apporter des précisions complémentaires, nous ferons un complément d'information).

Le site, ci-dessous, a consacré une étude approfondie qui est ici partiellement reprise.

http://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/21_titteri_ain_bessem.htm

Auteur : Georges BOUCHET

Sous la 3^{ème} république avant 1914 :

Ce fut la période la plus favorable à la création des villages de Colonisation : Une quinzaine pour le seul TITTERI et plus de 300 pour toute l'Algérie. Cette brutale accélération succéda au net ralentissement impérial de 1851 à 1864 ; puis à un arrêt volontaire à partir de 1864.

Pourquoi un tel changement ?

D'abord la mise à l'écart progressive des officiers des bureaux arabes qui avaient le souci de protéger les indigènes contre d'éventuels abus et spoliations. Ils ont été remplacés par des administrateurs civils de commune mixte dans toutes les régions telliennes, les seules vraiment propices à l'installation d'agriculteurs européens. La formule des communes mixtes avait été imaginée en 1868, mais réservée aux territoires sous administration militaire. C'est l'arrêté du 24 novembre 1871 qui rendit son extension possible aux territoires civils, avec pour chef-lieu, toujours, un village européen, par exemple dans le TITTERI, BERROUAGHIA.

Ensuite la nomination des gouverneurs généraux désireux d'implanter des colons français sur l'ensemble du territoire. Trois gouverneurs généraux ont mis la colonisation rurale au premier rang de leurs préoccupations :

Le vice-amiral comte Louis de GUEYDON (1871 -1873),
-Le général de division Antoine CHANZY (1873 - 1879),
-Le conseiller d'Etat Louis TIRMAN (1881 – 1891)

Pour trouver les terres indispensables à la création de villages trois méthodes furent utilisées :

-Le séquestre de terres prise aux tribus insurgées en 1871 (Le TITTERI fut très peu ou pas du tout concerné par ces séquestres),
-L'achat de gré à gré (La meilleure ; mais pas facile de trouver des vendeurs),
-L'expropriation pour cause d'utilité publique.

Et enfin pour la colonisation privée, c'est-à-dire pour les achats de terre par des particuliers, la nouvelle Loi WARNIER du 26 mars 1873 institua une nouvelle législation sur les licitations (ventes aux enchères d'un bien indivis comme celui de la plupart des tribus) très favorable aux acheteurs et spéculateurs, européens ou pas, cultivateurs ou pas. Cette Loi entraîna de tels abus que son emploi fut freiné dès 1887 et qu'elle fut volontairement oubliée en 1891. Et en février 1897 une nouvelle loi empêcha qu'un seul copropriétaire puisse obtenir une licitation.

NB : *Le lecteur désireux d'en savoir plus doit s'intéresser à la loi WARNIER, au droit de « Chefâa » et à sa réforme par la loi du 16 février 1897, ainsi qu'aux articles 815 et 827 du code civil français. Entre 1873 et 1897 il suffisait de soudoyer un fellah copropriétaire pour qu'il demande à un juge complaisant d'autoriser ou d'ordonner une vente par licitation. De telles ventes se firent au profit d'acheteurs européens et musulmans. Un site Internet algérien précisait en 2006 : 55 % aux colons et 45 % à de riches familles musulmanes.*

Les conditions d'attribution des concessions ont fait l'objet de trois décrets entre 1871 et 1904 ; les modifications allant dans le sens du durcissement :

Décret du 10 octobre sous le G.G. GUEYDON :

-Il faut être français, mais pas forcément "immigrant", c'est-à-dire métropolitain. Les colons et les fils de colons peuvent solliciter une concession. GUEYDON pensait que la présence de colons ou de fils de colons était souhaitable car "cultivateurs laborieux et entendus, ils sont un excellent exemple pour les nouveaux venus",
-La concession est gratuite comme avant 1864,
-L'obligation de résidence est de 5 ans pour recevoir le titre de propriété.

Décret du 30 septembre 1878 sous le G.G. CHANZY :

C'est le principal car il fut appliqué durant 25 années. La concession reste gratuite, mais l'obligation de résidence est ramenée à 3 ans sous condition d'avoir investi au moins 100 Francs par hectare. Les concessions seront agrandies : 40 hectares au maximum.

En 1892, le G.G.CAMBON garda la gratuité de la concession, mais exigea que le demandeur possède un capital de 5.000 Francs. On ne voulait pas attirer de pauvres gens, mais des cultivateurs capables d'investir.

Décret du 13 septembre 1904 sous le G.G. Célestin JONNART :

Il prévoit quatre modes d'attribution :

-Un "normal" : vente à prix fixe à bureau ouvert (à ALGER pour le TITTERI),
-Un "secondaire" pour les fermes isolées : ventes aux enchères par adjudication publique.
-Et "deux exceptionnels" : vente de gré à gré ou concession gratuite. La gratuité n'est donc pas abandonnée, mais elle coûte trop cher et on souhaite s'en passer. Par ailleurs l'obligation de résidence est allongée à 10 ans et il est interdit de vendre, avant 20 ans, à un indigène ou à un non-cultivateur. Il y avait trop d'exemples de colons qui revendaient leurs terres et quittaient le village aussitôt que possible.

Comme on commençait à aborder les hautes plaines steppiques la concession peut atteindre 200 ha. Les 2/3 des lots sont réservés à des immigrants, car le but n'est pas de déplacer des colons, mais d'en attirer de nouveaux.

Le problème du coût avait d'ailleurs fait échouer en 1882 le projet du G.G. TIRMAN dit des 50 millions. Ce projet prévoyait de créer avec ces 50 millions, 300 villages de 50 feux (foyers) sur 600.000 hectares. Mais à PARIS les députés l'ont rejeté par 249 voix contre 211 au motif qu'il coûtait trop cher et qu'il entraînerait trop d'expropriations et de mécontentements dans les tribus concernées.

La commune mixte et ses trois villages annexes :

Ces quatre centres sont ceux de la plaine des ARIBS, entendue au sens large.

Ce sont AÏN-BESSEM, ABOUTVILLE, **BERTVILLE** et HOICHE

De BIR-RABALOU à BOUÏRA la plaine s'étire sur une trentaine de kilomètres dont une vingtaine dans la commune mixte d'AÏN-BESSEM. Ce couloir ne s'élargit en véritable plaine qu'entre BIR-RABALOU – LES TREMBLES et AÏN BESSEM. Il est drainé vers l'Est par l'oued LEKHAL qui descend d'AUMALE.

Vers l'aval, l'oued change plusieurs fois de nom pour s'appeler oued Ed DOUS, puis oued SAHEL, puis SOUMMAM. Cette façon de changer les noms des cours d'eau en aval est de tradition en Algérie.

Ce couloir est dominé au sud, mais à plus de 14 Km à vol d'oiseau, par les collines boisées de la forêt du KSENNA qui constitue la limite du massif de l'OUENNOUGHA. Au nord il est séparé de la vallée de l'oued SOUFFLAT par les hauteurs du djebel HELLALA (1042 m). Son altitude baisse lentement de l'ouest (650 m) vers l'est (550 m). Il est cependant 100 mètres plus bas que le petit plateau où se trouve le village d'HOICHE.

Quant on remonte en voiture (ou autrement mais c'est plus long) la RN 18, l'impression qui s'impose est celle d'une plaine bordée par la ligne bleue d'un djebel pas très élevé. C'est tout à fait le cas sur la photo ci-dessous.



[Paysage de l'Atlas blidéen]

L'économie locale était basée sur la culture des céréales pour tous avec en plus la vigne pour les colons et un peu d'arboriculture pour les fellahs des douars kabyles.

En effet, comme partout sur la bande des terres colonisées entre BORELY-LA-SAPIE et BOUIRA, c'est le vignoble qui assurait les meilleurs revenus. Comme la création de ces quatre centres fut tardive, les colons ont bénéficié dès le début, de

la crise du phylloxéra qui leur a ouvert le marché français ; d'autant mieux que leurs vins acquièrent rapidement une bonne réputation qu'ils n'ont jamais perdue. Lorsque l'Office du vin décida en 1947 de classer les vignobles d'Algérie, ils furent placés, comme ceux de MEDEA et de BERROUAGHIA, dans la catégorie « VIGNOBLE de MONTAGNE » produisant des vins VDQS. Bien évidemment il y avait des conditions à respecter concernant notamment :

-Le choix des cépages :

- . pour les rouges CARIGNAN, CABERNET, PINOT et CINSAULT,
- . pour les blancs FARANAH, CLAIRETTE, UGNI, ALIGOTE,

-Un rendement maximum de 40 hectolitres par hectare,

-Un degré d'alcool de 12° au minimum ; en fait de 12 à 15°.

Pour bien mesurer l'intérêt économique de ce vignoble, un article du journal "El Watan" datant du 1^{er} août 2004 ne cache pas ses regrets : « *La viticulture, par les nombreux soins qu'elle réclame créait beaucoup d'emplois et de richesse. C'était une époque pleine de faste. L'arrachage de la vigne nous a porté un coup sévère. Aujourd'hui il ne reste que les céréales et les pommes de terre. Mais les céréales sont guettées par les sécheresses de printemps et les maladies* ».

Cette région, proche de la Kabylie, aurait supporté comme elle, des plantations d'oliviers. Mais l'oléiculture qui semble avoir existé à l'époque romaine, ne faisait pas partie des traditions des ARIBS de la plaine. On trouve cependant des oliviers sur les contreforts habités par les kabyles.

Ces quatre villages sont presque du même âge. Ils ont tous été créés dans un laps de temps entre 1876 et 1890. Leur fondation a donc respecté le système de concession gratuite sans la condition de possession du capital de 5.000 francs ajoutée en 1892.

UNE HISTOIRE VECUE : (Source...désire conserver l'anonymat)

On pourrait dire encore bien des choses en interrogeant les anciens qui sont encore en vie.

On pourrait par exemple citer le Père MULLER dont le vin était si apprécié qu'il figurait à la table de l'Elysée (et oui!) durant les années 30 ; et bien d'autres figures aussi...

Une dernière chose : L'origine du nom de baptême du hameau d'HOCHE situé quelques kilomètres au nord-nord-ouest d'AÏN BESSEM.

Voici l'histoire :

HOCHE, situé près d'une source dénommée « Karbouzia » (ou quelque chose d'approchant), n'était à l'origine qu'une à deux fermes rapprochées. L'une d'elle a été occupée par la famille HANS.

Le chef de famille Eugène HANS, Alsacien, ancien officier d'artillerie, marié à la fille d'une vieille famille algéroise, avait soit acheté sa terre soit bénéficié d'une concession ayant quitté l'Armée (je ne sais pas) mais grand admirateur des officiers de la Révolution et de l'Empire, avait une affection toute particulière pour l'un d'entre eux, Alsacien comme lui...HOCHE, bien sûr, et avait contribué à consacrer ainsi son hameau. Il faut aussi savoir, que par un soir d'automne, le vieux cheval de la ferme HANS a ramené seul, son jeune maître, qui venait d'être foudroyé sur le siège de son « charre-à-banc » durant un de ces gros orages qui éclataient soudainement avec force dans nos ciels d'automne.

Son épouse est devenue une des premières directrices de l'école mixte d'AÏN-BESSEM, sa fille Madeleine lui a succédé, elle a été l'Institutrice de ma mère...Nous sommes toujours restés très attachés à « Mademoiselle HANS », jusqu'à sa mort à Alger à la fin des années 60 ou 70, et avons ramené son corps qui repose au cimetière de Grasse.

Voilà des figures qui mériteraient d'être citées comme des petites célébrités du village, il ne faudrait pas oublier non plus le docteur LAURENS si dévoué et si méritant (son rôle lors des épidémies de typhus, et ses recherches archéologiques à ses temps perdus) ni le docteur BELGERDE (kabyle d'origine) et combien d'autres....ni mon grand-père Joseph P. (que tout le village appelait Pépé » ou mieux « pép" qui a participé à la construction du village. Je n'ose citer mon père qui a participé à la construction de la voie ferrée AUMALE-BOUIRA, et qui amoureux fou, s'est ancré définitivement au village comme géomètre, connaissant si bien tout le territoire et ses habitants, d'une grande rigueur, au point que les Indigènes l'avaient surnommé « Soltan-el-hacq » (maître de la justice).

Mais il y en a tellement d'autres qui mériteraient de rester dans les mémoires, et qui ont tant oeuvré pour ce pays qui leur tenait tant aux tripes....et dont tout le monde se fout éperdument aujourd'hui

Monsieur HANS n'était pas le seul Alsacien ayant fui l'Allemand en 1870 et ayant migré vers AÏN-BESSEM. J'ai cité tout à l'heure « le père MULLER », mais il y avait aussi les VOLHARD, deux autres familles MULLER, les AKERMANN....et je dois en oublier. A la fin de mes études, durant mes dernières vacances, j'avais réalisé une petite monographie du village. Je l'avais donnée au maire de l'époque, monsieur VOLHARD, et en avais gardé une copie qui a été perdue durant notre repli.

Domage, il me reste cependant quelques brides.

Dernière chose, pour rire : en arabe, AÏN-BESSEM, veut dire « la source du sourire », mais....si on l'écrit « BESSAM » ça se traduit par...poison !

Ça fait réfléchir !

La Commune de BERTVILLE

Démographie :

Années : 1880 1897 1954
Habitants : 116 (européens) 95 (européens) 46 européens sur une population totale de 2208 habitants



La commune de BERTVILLE porte le nom de Paul BERT, qui était-il ?

Paul BERT :



Paul BERT est né le 19 octobre 1833 à Auxerre (Yonne) et mort le 11 novembre 1886, Hanoi (Vietnam). C'est un physiologiste et homme politique français. Il est enterré à Auxerre.

Biographie succincte:

Issu d'un milieu janséniste, il entre à l'École polytechnique (dont il ne sera pas diplômé) avec l'intention de devenir un ingénieur.

Il étudie ensuite la loi, obtenant un doctorat en droit en 1857 ; et finalement sous l'influence du zoologiste, Louis Pierre Gratiolet (1815-1865), il s'intéresse à la physiologie, devenant l'un des plus brillants élèves de Claude Bernard. Docteur en médecine en 1864 (thèse sur les greffes animales), docteur ès sciences en 1866, professeur de physiologie à Bordeaux en 1866 (ce fut le plus jeune professeur de France) puis à la Sorbonne en 1869, il devient membre de l'Académie des sciences en 1882.

Il a rédigé de nombreux manuels scolaires aux thèses "ethnocentrées", qui pourraient sembler racistes de nos jours, comme de nombreux écrits du 19^e siècle. Cet ethnocentrisme fut toutefois corrigé lors de son expérience de terrain lorsqu'il fut en poste au Tonkin. Il contribua à établir le paradigme racial républicain qui colora la colonisation française de ses conceptions sur l'inégalité des races, mais, à l'instar de l'antisémitisme, il serait anachronique de juger des écrits de la fin du 19^e siècle à l'aune des valeurs du 21^e siècle.

Le nom de Paul BERT est associé à la physiologie de la plongée sous-marine. Il est le premier à avoir décrit de façon systématique l'état de convulsion lié à la toxicité de l'oxygène sous forte pression partielle pour le système nerveux central dit « Effet Paul BERT ». Il publie un ouvrage récapitulatif en 1878, *La Pression barométrique*, où il décrit différentes expériences sur les manifestations causées par les variations de la pression atmosphérique et de la pression d'oxygène sur l'être humain, et ce, à l'aide d'un caisson étanche de grande taille, pouvant contenir un homme. Il détaille ainsi les effets du manque (hypoxie) ou du trop plein d'oxygène (hyperoxie).

Il va appliquer ses connaissances à la réalisation d'un scaphandre muni d'un régulateur de pression. Il travaille également, durant les années 1870, sur les gaz anesthésiants.

En 1874, il prépare les aéronautes Joseph Croce-Spinelli et Théodore Sivel à une ascension en ballon à 7 300 m d'altitude. L'année suivante, alors que les deux aéronautes se lancent dans une nouvelle ascension en compagnie de Gaston Tissandier, ils ne reçoivent pas à temps une lettre de Paul BERT les informant que leur réserve en oxygène ne sera pas suffisante pour trois hommes. Seul Tissandier survit à l'expédition.

Le politique

De nombreuses voies publiques et établissements scolaires portent le nom de Paul BERT. Il a laissé sa marque dans trois domaines : l'Instruction publique, les cultes, et les colonies. Il a été député de l'Yonne de 1872 à 1876, ministre de l'Instruction publique et des Cultes du gouvernement Gambetta du 14 novembre 1881 au 30 janvier 1882, et le premier Résident général au Tonkin et en Annam en 1886.

Paul BERT a été avec Jean Macé et Jules Ferry le père fondateur de l'école gratuite, laïque et obligatoire (par exemple, loi du 9 août 1879 imposant la création d'au moins une École normale de garçons *mais aussi de filles* par département, pour la formation des « hussards noirs »). Il s'attacha spécialement à la scolarisation des enfants et des jeunes filles, et rédigea plusieurs ouvrages d'enseignement scientifique d'une grande valeur pédagogique, mais dans lesquels il exprimait – et par lesquels furent diffusées – ses idées concernant la supériorité de la race blanche. Ministre des Cultes, il se consacra à la lutte contre le cléricalisme.

Il a été membre de plusieurs sociétés de libres penseurs dont la plupart se sont créées au début des années 1880. Il publia en 1881 un manuel d'instruction civique de coloration nettement anticléricale, qui fut mis à l'index par l'Église. Paul BERT fut membre fondateur et vice-président jusqu'à sa mort de l'Union de propagande démocratique anticléricale. Les funérailles nationales civiles de Paul BERT ont provoqué un scandale chez les catholiques.

Libre-penseur et positiviste, fidèle à la devise « Ni Dieu, ni maître, à bas la calotte et vive la Sociale », Paul Bert opposait la science à la religion. Il considérait en effet que ces deux systèmes de valeurs et de croyances étaient antagonistes. Il écrivait : « Avec la science, plus de superstitions possibles, plus d'espérances insensées, plus de ces crédulités niaises, de ces croyances aux miracles, à l'anarchie dans la nature. » Adepte de la science expérimentale, il refusait de s'intéresser aux questions de l'existence de Dieu et encore moins de la croyance en Dieu. Il fit inscrire sur sa stèle funéraire « Science » et « Patrie » pour affirmer son ultime conviction de la science contre la religion.

Comme beaucoup de républicains de cette époque, Paul BERT a entretenu des relations étroites avec la Franc Maçonnerie, mais il n'a jamais été franc-maçon. Il avait collaboré avec Jean Macé (qui fut lui un franc-maçon authentique) dans la direction de la Ligue de l'enseignement.

Le paradigme racial républicain

Membre actif de la Société d'anthropologie de Paris » à partir de 1861, Paul BERT participe activement à la diffusion des thèses racistes de cette société, notamment quand il devient ministre de l'Instruction publique. Il est ainsi le rédacteur de plusieurs manuels scolaires qui se réfèrent à des idées et à des théories explicitement racistes. Selon plusieurs historiens, il a aussi participé clairement à donner une orientation nationaliste aux manuels scolaires de la 3^e République, notamment les manuels scolaires d'histoire, de géographie et de français. Ces manuels scolaires à destination des élèves de tous âges (écoles primaires jusqu'à l'enseignement secondaire) ont été pour certains réédités de 1880 jusqu'aux années 1930. Son plus

grand succès, la *Première année d'enseignement scientifique* (1883), devenu dès 1884 la *Deuxième année*, a été traduit en anglais en 1899 et diffusé en Angleterre, mais sans grand succès semble-t-il.

On retrouve dans ses ouvrages certains extraits raciaux comme :

- « Les Nègres (fig. 23) ont la peau noire, les cheveux frisés comme de la laine, les mâchoires en avant, le nez épaté ; ils sont bien moins intelligents que les Chinois, et surtout que les Blancs (...). Il faut bien voir que les Blancs étant plus intelligents, plus travailleurs, plus courageux que les autres, ont envahi le monde entier et menacent de détruire ou de subjuguier toutes les races inférieures. Et il y a de ces hommes qui sont vraiment inférieurs. Ainsi l'Australie est peuplée par des hommes de petite taille, à peau noirâtre, à cheveux noirs et droits, à tête très petite, qui vivent en petits groupes, n'ont ni culture ni animaux domestiques (sauf une espèce de chien), et sont fort peu intelligents. »
- « Tous les hommes ne sont pas identiques à ceux de ce pays-ci. Déjà, dans notre petit village, il y a des blonds et des bruns qui sont assez différents les uns des autres. Vous savez qu'un Flamand, grand et blond, ressemble encore moins à un provençal, petit et très brun. Un Allemand et un Italien sont encore plus dissemblables. Mais enfin, tous les peuples de notre Europe ont la peau blanchâtre comme la nôtre, la figure régulière, le nez droit, la mâchoire d'aplomb, les cheveux plats mais souples, ou même ondulés. Au contraire les Chinois ont la peau jaunâtre, les cheveux plats, durs et noirs, les yeux obliques, les dents saillantes. Les Nègres ont la peau noire, les cheveux frisés comme de la laine, les mâchoires en avant, le nez épaté; ils sont bien moins intelligents que les Chinois, et surtout que les Blancs. »
- « Les Nègres, peu intelligents, n'ont jamais bâti que des huttes parfois réunies en assez grand nombre pour faire une ville ; ils n'ont point d'industries ; la culture de la terre est chez eux au maximum de simplicité. Ce ne sont pas cependant les derniers des hommes. Il faut mettre après eux, comme intelligence, les petites races d'hommes qui habitent les régions les plus inaccessibles de l'Afrique (...). Bien au-dessus du Nègre, nous élèverons l'homme à la peau jaunâtre (...). Il a fondé de grands empires, créé une civilisation fort avancée (...) mais tout cela semble de nos jours tombé en décadence (...). Mais la race intelligente entre toutes, celle qui envahit et tend à détruire ou à subjuguier les autres, c'est celle à laquelle nous appartenons, c'est la race blanche. »

En 1883, Paul BERT est élu président d'honneur de la « Société pour la protection des colons et l'avenir de l'Algérie ». Il n'est pas question pour lui d'accorder des droits politiques aux indigènes. L'ancien ministre de l'instruction publique réduit singulièrement ses visées éducatives pour les colonies. Son objectif est d'adapter l'enseignement au niveau culturel des populations, afin de former des auxiliaires de la colonisation. « Il faut placer l'indigène en position de s'assimiler ou de disparaître. »

Il faut noter que cette présentation d'un « Paul BERT raciste » est contestée par certains auteurs qui, à la fois prennent mieux en compte le contexte historique et le contexte des ouvrages dont les citations sont extraites et montrent par ailleurs que les reproches adressés à Paul BERT sont moins imputables à un soi-disant racisme qu'à un certain ethnocentrisme caractéristique de son temps, ethnocentrisme vis-à-vis duquel il a su prendre un net recul lorsqu'il fut en poste au Tonkin (cf. *Paul Bert Race et culture* par Patrice Decormeille dans *Peut-on encore chanter la douce France ?* sous la direction de Michel Wieviorka éd. de l'Aube).



En janvier 1886, il est nommé Résident général du protectorat de l'Annam-Tonkin. Il arrive à Hanoï le 8 avril 1886. Il y meurt du choléra 7 mois plus tard.

Postérité

Un prix **Paul BERT** a été créé par l'agence spatiale américaine et la Société américaine de physiologie récompensant des travaux dans le domaine de la physiologie de l'espace.

Une station de la ligne 4 du tramway de Lyon porte son nom. De nombreux collèges et lycées publics français portent son nom (à Paris XIV, Maisons-Alfort, Malakoff, Bayonne, etc.).

Paul BERT a trois filles dont deux, Henriette (1866-1933) et Léonie (1876-1923), épousent chacune un frère Chailley, Joseph pour la première, et André pour la seconde. Pauline (1869-1961) épouse Antony Klobukowski. Il eut un fils illégitime, **Paul Berthelot, qui fut un militant anarchiste et un pionnier de l'Espéranto.**

NDLR : *Surprenant. Non ?*

Transports :

Après bien des péripéties la voie ferrée ardemment souhaitée en 1912 a finalement été construite et mise en service en 1926. En 1932 le train mettait au minimum trois-quarts d'heure pour relier BOUIRA (correspondance des trains ALGER – CONSTANTINE) à AUMALE (43 km) avec arrêts à ABOUTVILLE, BERTVILLE, AÏN BESSEM et LES TREMBLES.

Après la guerre 1914/1918 des lignes d'autocars ont été mises en service par l'Auto-Traction de l'Afrique du Nord permettant de relier :

- ALGER à AUMALE en 3 heures 30,
 - ALGER à AÏN BESSEM en 5 heures,
 - et ALGER à BIR RABALOU en 3 heures ou 3 heures 30
- (horaire extrait d'Alger guide de 1932)

Vous invite à visualiser ce site pour complément d'info : <http://rambert.francis.free.fr/aumale/aumalehisto/aumalecommunications.htm>

Téléphonie :

Depuis le mois de Juillet 1909, AUMALE est en liaison téléphonique avec Alger d'une part et les stations intermédiaires via AÏN-BESSEM, avec SIDI AÏSSA, d'autre part, ce qui rend de signalés services à nos concitoyens.

Monuments aux Morts

Aucune info n'a été trouvée le concernant.

SYNTHESE établie grâce aux sites ci-dessous :

ET si vous souhaitez en savoir plus sur BERTVILLE, cliquez SVP au choix sur l'un de ces liens :

http://encyclopedie-afn.org/Bouira_-_Ville

http://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/21_titteri_ain_bessem.htm

<http://rambert.francis.free.fr/aumale/aumalehisto/aumalecommunications.htm>

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092

[http://www.francegenweb.org/~wiki/index.php/Monuments_aux_morts_d%27Alq%C3%A9rie_avant_l%27ind%C3%A9pendance_\(1830_-_1962\)](http://www.francegenweb.org/~wiki/index.php/Monuments_aux_morts_d%27Alq%C3%A9rie_avant_l%27ind%C3%A9pendance_(1830_-_1962))

2/ Une algérienne, ministre et d'origine juive...Et alors ? (Auteur : Abdou SEMMAR)

Elle s'appelle Nouria Benghebrit. Elle est la nouvelle ministre de l'Education en Algérie. Et dès les premières heures de sa nomination, elle s'est fait tailler en pièces sur la blogosphère et les réseaux sociaux.

Oui, critiquée et vilipendée massivement par des internautes déchaînés. Mais ces critiques, ou plutôt insultes ne visent nullement le programme ou le plan d'action de cette nouvelle ministre qui n'a même pas eu le temps encore de le présenter. Non, «ces attentats verbaux» visent d'abord et avant tout ses soi-disant origines juives ! Oui, en Algérie, les origines d'un ministre priment sur tout le reste. Peu importe ce qu'il compte proposer, faire ou changer. S'il est d'une certaine origine, on le déteste, haït et réclame son départ.

La polémique, toujours et encore. La polémique stérile au lieu d'un débat d'idées constructif et porteur d'une véritable alternative. L'insulte et l'invective au lieu d'une discussion rationnelle, respectueuse et enrichissante. Ces fâcheuses habitudes d'un grand nombre de nos compatriotes deviennent un véritable danger contre le bon sens.

Et les récentes attaques dont est victime Nouria Benghebrit prouvent encore que ces fâcheuses habitudes deviennent une maladie qui touche un pan entier de l'opinion publique algérienne. Une opinion publique qui se nourrit continuellement des théories du complot et de la phraséologie raciste. Certaines mauvaises langues sont allées jusqu'à affirmer que l'agence gouvernementale algérienne, APS, a fait sciemment de ne pas retranscrire le nom complet de cette ministre à savoir Nouria Benghabrit-Remaoun, pour ne pas offusquer les Algériens ! Oui ne pas les offusquer parce que Remaoun serait un nom clairement juif. Face à ces racontars et ces nouvelles dérives, d'abord un constat : rien, absolument rien ne prouve que notre ministre de l'Education soit d'origine juive.



Et même si c'était le cas, où serait le problème ? Les juifs en Algérie sont-ils des citoyens de seconde zone ? Y-a-t-il une loi en vigueur qui exige de vérifier la confession musulmane de chaque ministre désigné ? Que demande-t-on à un ministre ? De bien gérer son secteur, de réformer son département et d'obtenir des performances qui aident au développement du pays ou à réciter le Coran et faire scrupuleusement la prière ?

En réalité, cette polémique stérile indique encore une fois la profonde méconnaissance des Algériens d'aujourd'hui de leur histoire millénaire. Les juifs algériens ont constitué depuis des siècles une partie importante de notre mémoire collective. Les juifs algériens n'existent pas uniquement depuis Enrico Macias et la colonisation française. Non, les juifs algériens ont connu cette terre, celle que nous chérissons nous autres algériens chaque jour, depuis l'antiquité. De la Numidie ancestrale à l'Algérie du 1^{er} Novembre, de nombreux concitoyens juifs ont joué un rôle majeur dans notre histoire nationale. Mais ce n'est sur les bancs de notre école que nos enfants apprennent cette vérité....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.algerie-focus.com/blog/2014/05/une-algerienne-ministre-et-dorigine-juive-et-alors-par-abdou-semmar/>

L'ALGÈRIE, L'UN DES PAYS LES PLUS RACISTES AU MONDE



DILEM

<http://www.liberte-algerie.com/dilem/dilem-du-11-mai-2014>

NDLR : N'est-ce pas là le résultat de l'instrumentalisation du conflit Israélo-Palestinien, et cela dès l'indépendance ?

Parait-il que : "L'Algérie n'a jamais été la patrie d'une seule race, une seule langue, une seule religion"... (Une déclaration relevée au colloque international autour de l'insurrection de 1871- LDH Toulon).

Madame Benghabrit-Remaoun est la petite fille d'un Caïd, époque française, de TLEMCEM. Ci-dessous un extrait succinct de sa biographie :

Nouria Benghabrit-Remaoun est une sociologue algérienne, elle est chercheuse et directrice, du Centre national de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC) d'Oran 3, 4.

Titulaire en 1982 d'un doctorat en Sociologie de l'éducation délivré par Université Paris V. Après avoir enseigné pendant vingt ans, elle se consacre à la recherche. Ses sujets sont l'éducation, la jeunesse, les femmes dans la société, la famille. De 2003 à 2006, elle fut la présidente du comité arabe de l'Unesco pour l'enseignement supérieur.

3/ L'Histoire des Juifs en Algérie

L'une des plus importantes communautés juives d'Afrique du Nord était celle des Juifs d'Algérie. L'histoire de cette communauté remonte à l'Antiquité, sans qu'il soit possible de retracer avec certitude l'époque et les circonstances de l'arrivée des premiers Juifs dans le territoire de l'actuelle Algérie. Plusieurs vagues d'immigration ont en tout cas contribué à accroître sa population. Il est possible qu'il y ait eu des Juifs à Carthage et dans le territoire actuel de l'Algérie avant la conquête romaine mais le développement des communautés juives est lié à la présence romaine. Les révoltes juives des I^{er} et II^e siècles en terre d'Israël et en Cyrénaïque ont certainement causé l'arrivée d'immigrants juifs en provenance de ces contrées. Le prosélytisme juif parmi les Berbères est un fait historique établi, mais son importance reste débattue.

La conquête musulmane de l'Afrique du Nord achevée en Algérie au 8^{ème} siècle fait rentrer l'Afrique du Nord dans l'aire de civilisation arabo-islamique et marque durablement l'identité des communautés juives locales, dont le statut est désormais régi par la dhimma.



[Couple juif d'Algérie vers 1856-1858 (photographie par Félix-Jacques Moulin)]

De nouveaux immigrants renforcent ultérieurement la communauté juive d'Algérie : des Juifs fuient l'Espagne lors des persécutions wisigothes des 6^e et 7^e siècles, puis encore lors des persécutions liées à la Reconquista espagnole du 14^e au 16^e siècle. Beaucoup de Juifs de la péninsule ibérique s'installent alors en Algérie et se mêlent à la population juive locale, influençant ses traditions. Au 18^e siècle, d'autres Juifs, les Granas de Livourne, peu nombreux mais jouant un rôle d'intermédiaires commerciaux entre l'Europe et l'Empire ottoman. Plus tard au 19^e siècle l'Algérie voit l'arrivée de nombreux Juifs tetouanais, renforçant les rangs de la communauté.

Après la Colonisation française de l'Algérie en 1830, le respect de la liberté religieuse et de leurs coutumes est garanti aux Indigènes. La dhimma est abolie et les Juifs deviennent égaux aux musulmans devant la loi française. En effet, la loi musulmane qui régissait le pays désavantageait nettement les premiers face aux seconds, surtout dans le domaine juridique et leur traitement en tant qu'habitants de ce pays. Ceci explique l'opinion pro-française qui se développe dès cette époque chez les Juifs d'Algérie. Devenus citoyens français à la suite du décret Crémieux de 1870, les Juifs s'identifient de façon croissante à la métropole et malgré leur retour forcé à la condition d'indigène durant la Seconde Guerre mondiale, ils choisissent massivement d'être rapatriés en France à la veille de l'indépendance de l'Algérie. À cette date, ils sont 130 000 dans le pays. Cet exil met fin à plus de 2 000 ans de présence en terre algérienne.

Assimilation ou acculturation ?

Les Juifs semblent plus disposés à « s'assimiler », à se montrer « perméables » aux influences françaises que les musulmans. La communauté juive va rapidement se franciser, et principalement grâce à l'école où chrétiens, juifs et musulmans apprennent à se connaître. À partir de 1860-1870, la jeunesse s'habille majoritairement à l'européenne ; les prénoms aussi évoluent : les prénoms français remplacent les prénoms hébraïques ou arabes qui sont désormais portés en deuxième position dans l'ordre de l'état civil. L'usage du français remplace celui de l'arabe comme langue courante chez les Juifs comme en témoignent deux personnalités juives algériennes venues d'horizons très différents, le journaliste Jean Daniel et le rabbin Léon Ashkénazi :

« Je ne porte pas les stigmates d'une arabité particulière. Mes amis arabes parlaient français. Je n'ai pas appris l'arabe et je le regrette. Et il était déconseillé de le faire. Au temps de mon enfance, la présence française est très forte et de nombreux musulmans en sont imprégnés. »

« Je me souviens que quand j'étais tout enfant, j'assistais aux études de mon père et de mon grand-père. Ils étudiaient en judéo-arabe, parce que la langue de mon grand-père était le judéo-arabe [...] Le grand mystère c'est que mon père m'a enseigné en français. Comment a-t-il traduit ? Je ne sais pas parce qu'il était d'une génération qui n'a pas du tout reçu de la métropole les moyens d'une formulation. Ce travail c'est notre génération qui a été obligé de le faire. [...] Le grand-père avait appris en arabe et le père avait enseigné au fils en français. Comment cela s'est-il fait ? Je crois que c'est mystérieux mais cela s'est fait. »

Cette assimilation au modèle français, bien que plus marquée qu'en Tunisie ou au Maroc, n'est cependant pas aussi poussée que celle s'opérant chez les Juifs de métropole. Ainsi, très peu de mariages mixtes sont contractés, et les Juifs restent un groupe distinct au sein de la population bénéficiant de la citoyenneté française en Algérie. De même, la pratique religieuse des Juifs algériens reste globalement plus importante que celle des Juifs de l'hexagone de la même époque.

Joëlle Allouche Benayoun défend la thèse selon laquelle les femmes ont joué un rôle central, bien que largement méconnu, dans l'intégration de leurs familles à la culture française.

NDLR : *Savez-vous qu'en 1198, le souverain almohade Al Monsur imposait aux Juifs de porter un vêtement particulier, de couleur jaune !!!*

4/ Le statut d'immigré en France de Amar Saadani

Selon des sources officielles du ministère français de l'Intérieur, relayées par la presse écrite, le secrétaire général du FLN serait titulaire du certificat de résidence de dix ans depuis avril 2012. M. Saadani aurait déposé une demande de carte de séjour devant le service des étrangers de la préfecture des Hauts-de-Seine le 12 avril 2011...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : http://www.elwatan.com/actualite/le-statut-d-immigre-en-france-de-amar-saadani-10-05-2014-256610_109.php

NDLR : Une indépendance dans l'interdépendance... Croyez-vous qu'il soit le seul dans ce cas ?

5/ Le Pataouète (Source : Jean MONNERET)

CHERS AMIS,

Voici la republication numérisée de l'ouvrage que nous sortîmes il y a plus de 20 ans : *Le Pataouète* avec Y. Pleven, C-A. Massa et J. Duclos :

Cliquez SVP : www.lettropolis.fr

« Transportons-nous, pour commencer, dans le passé, et sur l'autre rive de la Méditerranée, dans le chatoiement exubérant du soleil et de la mer. Il y a un demi-siècle, vivait encore en Algérie un peuple européen nombreux, tenace, remuant qui ignorait qu'un cataclysme politique allait le terrasser et le déraciner à jamais. Un million d'hommes 1 originaires des contrées voisines : de France, d'Italie, d'Espagne, de Malte coexistait avec neuf millions d'Arabo-Berbers. Cette coexistence a pris fin, à l'été de 1962, dans les horribles convulsions d'un drame sur lequel nous ne reviendrons pas.... »

Les éditions Lettropolis sont à l'origine de cette résurrection qui va considérablement consolider le statut de langue régionale de notre parler si spécifique. La culture pied-noire sera affermie par cette diffusion qui va contribuer à faire connaître notre véritable image, en diminuant, (soyons optimistes), la masse de calomnies qui nous frappe et depuis si longtemps.

Le directeur de Lettropolis Pierre Caggini, Oranais grand teint, appelle ce genre d'ouvrage un OLNi. Laissez-vous guider par sa publicité pour mieux connaître notre livre qui sera aussi, le vôtre. Si vous le voulez bien, naturellement

6/ Monseigneur di Falco : "Les barbares en Syrie sont la honte et le déshonneur de l'islam"

VIDÉO. Cette semaine, l'évêque de Gap et d'Embrun revient sur les actes de barbarie qui se déroulent à l'heure actuelle en Syrie.



Cette semaine, monseigneur di Falco a décidé de revenir sur les événements tragiques qui se déroulent à l'heure actuelle en Syrie et en Égypte. L'évêque de Gap et d'Embrun souhaite partager son indignation devant "les barbares qui torturent, violent, assassinent au nom de Dieu". Pour lui, ces personnes sont "la honte et le déshonneur de l'islam".

Par ailleurs, monseigneur di Falco déplore la crucifixion de certains chrétiens qui refusent de prononcer la profession de foi islamique, la shahada. Il évoque des détails terribles : les barbares joueraient avec les têtes des crucifiés. Les bébés ainsi que les femmes enceintes seraient accrochés aux arbres avec leurs cordons ombilicaux. Comme au pape François, ces actes ne lui inspirent que les larmes et la prière. "Si nous nous taisons, ce sont les pierres qui crieront." C'est au nom de cette phrase prononcée par le Christ que s'exprime monseigneur di Falco. Si nous nous taisons, "nous risquons fort de payer notre indifférence", souligne l'évêque.

REGARDEZ monseigneur di Falco évoque la Syrie : http://www.lepoint.fr/invites-du-point/monseigneur-di-falco/monseigneur-di-falco-les-barbares-en-syrie-sont-la-honte-et-le-deshonneur-de-l-islam-11-05-2014-1821274_803.php

7/ Comprendre l'immigration clandestine en Europe en une carte

Depuis la création de l'Union européenne, et alors même que le renforcement des frontières extérieures n'a pas cessé, la question du contrôle de la migration clandestine fait débat. Pourtant, ces dernières années, le nombre de traversées illégales détectées aux frontières européennes a plutôt tendance à baisser, selon l'organisme européen Frontex. Explication cartographiée....

Cliquez SVP sur ce lien : http://www.lemonde.fr/europeennes-2014/video/2014/05/09/comprendre-l-immigration-clandestine-en-une-carte_4414378_4350146.html

8/ Pour en finir avec la repentance coloniale (André Larané)

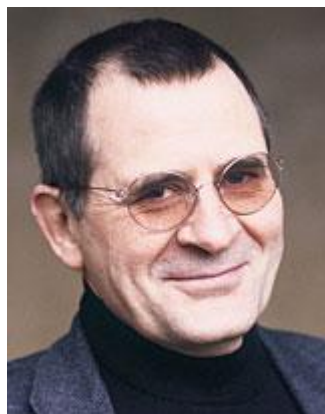
http://www.herodote.net/articles/article.php?ID=169&ID_dossier=303

Le passé colonial revisité

Daniel Lefeuvre (1951-2013), professeur à l'Université Paris-8 (Saint-Denis), bouscule les idées reçues, les mystifications et les erreurs qui polluent notre réflexion sur le passé colonial de la France.



Depuis le début du 21^{ème} siècle monte en France un débat autour du passé colonial avec une question très actuelle : les jeunes Français issus des anciennes colonies (Antilles, Afrique du nord, Afrique noire) doivent-ils se considérer comme des victimes de ce passé ?



Daniel Lefeuvre y a répondu avec un essai court mais solidement argumenté : *Pour en finir avec la repentance coloniale*.

Il démonte avec les bons vieux outils de l'historien (analyse critique des sources et des chiffres, contexte, comparaisons historiques...), les contrevérités, les trucages et les billevesées des anticolonialistes de salon qu'il appelle les « *Repentants* ».

Le résultat a de quoi surprendre :

- La conquête de l'Algérie et des autres colonies ? Des guerres ni plus ni moins cruelles que les guerres européennes,
- Le bilan économique de la colonisation ? Une perte nette pour la métropole et un transfert de richesses au profit des colonies très supérieur à l'actuelle aide au développement,
- Les immigrants des anciennes colonies dans la société française ? Une intégration beaucoup plus aisée que ne le fut celle des immigrants d'origine européenne (Italiens, Polonais...) !

La démonstration de Daniel Lefeuvre nous invite à réfléchir sur notre passé et sur... les motivations plus ou moins conscientes des « *Repentants* » dans leur volonté de victimiser les enfants de l'immigration.

Anachronisme

Le premier péché des *Repentants*, selon l'historien, est l'anachronisme : il consiste à juger les événements du passé selon notre propre grille de valeurs, indépendamment du contexte. « *Comment ne pas s'inquiéter des dangers dont cette conception de l'Histoire est porteuse ?* » note Daniel Lefeuvre.

« *Falsifier l'histoire, c'est tromper les citoyens, c'est fausser leur jugement* », dit-il en prenant pour exemple la conquête de l'Algérie, dans laquelle certains, dont le président algérien Bouteflika, voient rien moins que le prélude des chambres à gaz !

Daniel Lefeuvre rappelle la triviale réalité : après la prise d'Alger en 1830, les Français se cantonnent sur le littoral et concluent des traités avec les chefs de l'intérieur. Mais la guerre sainte lancée par Abd el-Kader en 1839 les entraîne dans une longue et difficile conquête.

L'historien en évoque les aspects sombres. Il rappelle ce que furent très précisément les « *enfumades* ». Il réévalue aussi les pertes des deux côtés en écornant au passage certaines évaluations fantaisistes.

Plus important encore, il rappelle, preuves à l'appui, que les horreurs de la guerre d'Algérie (comme des autres guerres coloniales) n'avaient hélas rien d'exceptionnel. Le mépris de l'ennemi était au moins aussi grand dans les troupes républicaines qui combattaient les Vendéens en 1793 ou dans les armées de Napoléon engagées en Espagne en 1808...

Les guerres coloniales n'anticipent en rien la *Shoah*. Elles reflètent les moeurs de leur époque et c'est déjà bien assez.

Exploitation

Je ne m'attarderai pas sur les chapitres que Daniel Lefeuvre consacre à l'économie coloniale.

Malgré la propagande distillée par les partis *colonistes* de la fin du 19^e siècle à l'Exposition coloniale de 1931, les colonies se révèlent un gouffre économique, commercial et financier et il n'y a guère que quelques affairistes liés aux lobbies coloniaux pour en tirer profit.



A la suite de l'historien Jacques Marseille (*Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*), Daniel Lefevre montre que les colonies n'ont rien apporté à l'économie française et ont plutôt bridé son dynamisme. Tout juste ont-elles permis l'enrichissement de quelques sociétés et affairistes protégés par le gouvernement.

La principale exportation de l'Algérie était le vin, concurrent des vins métropolitains, déjà en surproduction. L'Afrique noire n'arrivait à exporter tant bien que mal qu'un peu de coton et de denrées tropicales, à des coûts bien plus élevés que sur les marchés mondiaux. Même le phosphate du Maroc coûtait plus cher à la France que celui disponible ailleurs.

Retenons le mot d'un économiste belge du 19^e siècle, Gustave de Molinari : « *De toutes les entreprises de l'État, la colonisation est celle qui coûte le plus cher et qui rapporte le moins* ».

Stigmatisation

Daniel Lefevre réévalue la perception des indigènes par les colons. Que n'a-t-on écrit là-dessus ces dernières années, en redécouvrant les « *zoos humains* » d'il y a 100 ans, ces cirques où l'on venait se repaître de la vue des « *sauvages* » !

« *Sauvages ?* » Parlons-en. Ce qualificatif revient fréquemment au 19^e siècle dans la bouche et sous la plume des bourgeois qui évoquent les paysans de notre douce France. Les poncifs que l'on appliquait à l'époque coloniale aux habitants des colonies s'appliquaient aussi aux plus pauvres des Français.

Daniel Lefevre cite à ce propos l'oeuvre magistrale d'Eugen Weber : *La fin des terroirs* (1976). On peut y lire : « *Un spécialiste de folklore musical, parcourant le pays de l'ouest de la Vendée jusqu'aux Pyrénées, compare la population locale à des enfants et des sauvages qui, heureusement, comme tous les peuples primitifs, montrent un goût prononcé du rythme* »... Après cette lecture, il ne reste plus aux Vendéens et aux Pyrénéens (dont votre serviteur) qu'à rallier le clan des « *indigènes de la République* » !

À ceux qui aujourd'hui stigmatisent le comportement discriminatoire de la République à l'égard des immigrés et enfants d'immigrés, Daniel Lefevre offre un aperçu de l'accueil reçu en d'autres temps par les immigrants européens (Belges, Polonais, Italiens).

En août 1893, à Aigues-Mortes, la population fait la chasse aux immigrants italiens aux cris de : « *Mort aux Christos !* » (*Mort aux chrétiens !*). Les malheureux sont roués de coups. On relève huit morts. La chronique rapporte ça et là d'autres incidents violents et souvent mortels...

Si l'on s'attarde sur les immigrants européens qui, au tournant du XX^e siècle, se sont magnifiquement intégrés à la société française, on ne voit pas, et pour cause, ceux, en nombre équivalent, qui n'y ont pas réussi par le simple fait que, découragés par l'hostilité ambiante, ils sont rentrés au bercail.

Félicitons-nous que la situation actuelle n'ait rien de comparable à celle-là. A rebours des idées convenues, Daniel Lefevre considère que les immigrés originaires des anciennes colonies sont somme toute mieux accueillis et mieux intégrés que ne le furent les immigrants européens, prétendument si proches des « *Français de souche* ».

L'historien craint en conclusion qu'à trop minimiser le processus d'intégration des Français originaires des anciennes colonies, on ne « *persuade ces populations que la République s'est définitivement fermée à elles et qu'il leur faut donc chercher ailleurs les voies de leur réussite* ».

La repentance pourrait en définitive réussir là où les colonistes et les racistes d'antan ont échoué, en enfermant les Français originaires des Antilles, d'Afrique du Nord ou d'Afrique noire dans un statut de victimes innocentes et de grands enfants irresponsables et en les convainquant qu'il leur est impossible d'en sortir par leur effort personnel !

Paralysés par le complexe victimaire, ils pourraient alors se détourner de la compétition sociale (« *À quoi bon travailler à l'école, acquérir des diplômes et devenir un bon professionnel puisque je serai toujours marqué au fer rouge de la colonisation et de l'esclavage ?* »). Ce renoncement marquerait le triomphe des bourgeois « *repentants* », tartuffes modernes, en facilitant à leurs rejets la conquête des postes de commandement.

Les cinq péchés capitaux des faux historiens

Daniel Lefevre recense cinq fautes méthodologiques majeures chez les « *Repentants* » et les prétendus historiens qui torturent le passé pour l'asservir à leurs présumés idéologiques :

- l'absence de recul critique dans la reprise de citations isolées : le propos d'un excentrique ne reflète pas nécessairement l'état d'esprit de l'opinion publique,
- l'anachronisme : on assimile les faits de guerre pendant la conquête de l'Algérie à des crimes nazis sans voir qu'ils sont tout simplement de même nature que d'autres faits de guerre commis à la même époque et en d'autres lieux, y compris en Europe,
- la généralisation abusive : sur la base de quatre « *enfumades* » identifiées, on imagine que ce type d'action était banal pendant la conquête de l'Algérie,
- l'absence de comparaison : on déplore la condition déplorable des immigrés algériens en France après la Seconde Guerre mondiale sans voir qu'elle était en tous points semblable à celle des autres immigrants et de beaucoup de Français pauvres,
- la censure : on fait sciemment silence sur tous les faits qui pourraient contredire la thèse dominante ; ainsi attribue-t-on à

la conquête la diminution de la population algérienne entre 1830 et 1870 sans parler de la crise frumentaire très grave qui a sévi en Algérie et au Maroc en 1865-1868.

NDLR : Article en hommage à Daniel à LEFEUVRE qui nous a quittés le 4 novembre 2013.

EPILOGUE AÏN LALOUÏ

Année 2008 = 6738 habitants

AÏN LALOUÏ : Les élèves sont inscrits dans les établissements d'Aïn Lahdjar et Aïn Bessem

<http://www.depechedekabylie.com/kabylie/bouira/135910-un-lycee-svp.html>



Les citoyens de la commune d'Aïn Laloui, située à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Bouira, ne cessent de réclamer la réalisation d'un lycée dans leur région.

Selon ces derniers, plus de 150 lycéens endurent toutes les peines du monde à rejoindre le lycée du chef-lieu communal d'Aïn Lahdjar, distant de plus de 20 km de la plupart des villages. Le manque du ramassage scolaire, par conséquent, cause des retards énormes aux élèves pour rejoindre leurs lieux d'études.

Le modeste taux de réussite et les notes médiocres obtenues aux épreuves du Bac 2013, par les élèves issus de cette commune, ont amené les élus de la wilaya et les parents d'élèves à méditer sur ces résultats et à réclamer l'inscription d'un lycée, pour les enfants de cette localité. En effet, et selon nos interlocuteurs qui se sont émus de cet échec, le premier facteur responsable de ce risque de déperdition scolaire n'est autre que l'absence d'un lycée au niveau de leur commune. « Cette absence oblige les élèves du secondaire à rejoindre les établissements où ils sont inscrits invariablement, soit à Aïn Lahdjar ou à Aïn Bessem, en fonction des places disponibles.

Cette contrainte les fait lever chaque jour très tôt, pour ne rentrer que tard en fin de journée », nous dira un parent d'élève. Et d'ajouter : « Au bout du compte, ils sont recrus de fatigue, parce que tous ces allers et retours impactent négativement le temps qu'ils devraient consacrer, d'une part, à la récupération et d'autre part, à la révision de leurs cours et à leurs devoirs du soir. Et comme les parents sont logés à la même enseigne, ils ne peuvent suivre de près le cursus de leurs enfants », a déploré ce dernier. Aussi, ne faut-il pas s'étonner de la médiocrité du taux de leur réussite au dernier bac.

C'est, d'ailleurs, l'avis de tous les citoyens interrogés dans cette commune, restées trop longtemps isolées. « Les lycéens d'Aïn Laloui parcourent près de 40km quotidiennement en bus, pour rejoindre leur établissement et sont tributaires des horaires de passage des transporteurs de la localité d'Aïn Bessem. Du coup, il leur arrive souvent de rater des cours, pour un simple retard de quelques minutes, surtout s'ils ont affaire à un enseignant peu compréhensif. Or, rien n'est plus frustrant pour un élève de rater un cours et d'être obligé de ramer pour rattraper son retard. D'où le découragement que l'on note chez la plupart de ces élèves et l'éloignement aidant, leurs parents hésitent à se rendre jusqu'aux lycées, pour s'enquérir de la situation scolaire de leur enfants », constate Hamid, un jeune enseignant de cette localité.

Pour les citoyens de cette localité, le problème du foncier ne se pose, pourtant, pas puisque plusieurs familles se sont engagées à faire un don d'une parcelle de terrain pour l'implantation de cet établissement.

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude Rosso

